



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM ALENCON CENTRE 6 RUE SAINT BLAISE BP 155 61005 ALENCON CEDEX

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Monsieur LE HENAFF DENIS, gérant de la société A.R. SARL, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 17 RUE DU 14E HUSSARDS 61000 ALENCON, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	LE HENAFF DENIS
Nombre de parts	400
Montant versé	4 000 €
2e associé	LE HENAFF CORINNE
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 avril 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

lu et approuvé

Caisse de Crédit Mutuel
d'ALENCON CENTRE

6, Rue St Blaise 61005 ALENCON CEDEX
☎ 0 820 82 15 52 (Service 0,12 € TTC/mn+ Prix Appel)
Fax 02 33 80 20 79 - Alençon 326 117 934